

et il prend ensuite des dispositions pour limiter nos moyens de l'acquérir. Il s'agit ici de péchés par action, plutôt petits peut-être et peu importants, qui n'ont rien des péchés d'omission dont les conséquences sont beaucoup plus lourdes que celles des deux petits péchés que j'ai mentionnés. Il ne tient aucun compte de l'existence de cette proportion importante de notre effectif ouvrier, soit 3.5 p. 100, et mielleusement il nous informe que, malgré tout, nous en arrivons à la pleine utilisation de nos ressources. Nous avons à envisager le fait, monsieur l'Orateur, que peut-être a-t-il dû prendre cette position en raison de la négligence dont ont fait preuve dans le passé le gouvernement actuel et des gouvernements antérieurs. Il s'ensuit donc qu'il ne serait pas maintenant des plus en mesure de prévoir un régime en vue d'effectuer des remaniements ou de la réorganisation dans ce secteur défectueux de notre population.

Autant que je sache, ni le gouvernement actuel ni les gouvernements précédents n'ont mené d'enquête pour découvrir quelles compétences exigera notre monde dont l'économie évolue à une rapidité accrue. Personne n'a mené d'enquête pour trouver quelles aptitudes seront nécessaires pour répondre aux vastes changements technologiques qui se produisent constamment. Nulle recherche, nulle enquête, que je sache, n'a été effectuée à l'égard des aptitudes, des capacités ou des qualités que possèdent les chômeurs à l'heure actuelle. Nous ne savons donc pas ce que nous voulons d'eux.

M. Alkenbrack: Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement pour poser une question au député?

M. l'Orateur: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement.

M. Alkenbrack: Une question de privilège, alors?

M. l'Orateur: La question de privilège ne se pose pas. L'honorable représentant peut demander la permission de poser une question à un autre député qui a la parole, et cette permission peut lui être accordée ou refusée.

M. Alkenbrack: Puis-je?

M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Oui, si j'ai le temps, je ne m'y oppose pas. Aucune enquête n'a été menée et, par conséquent, le gouvernement a les mains liées lorsqu'il s'agit d'entreprendre un programme efficace de guerre à la pauvreté. Sans aucun doute, la récente guerre à la pauvreté est devenue dans notre pays un symbole de réhabilitation du gouvernement. Nous ne savons pas quelles sont les compétences re-

quisies. Nous ne connaissons pas les possibilités des chômeurs. Aucune enquête n'a été menée, alors que faisons-nous? Nous les reléguons aux oubliettes. Nous n'en tenons pas compte dans l'utilisation possible de nos ressources qui, d'après le ministre, a presque atteint son maximum.

Bien entendu, un ministère a été récemment désigné à cette fin, et je songe en particulier à l'éventuel ministre de la Main-d'œuvre. Je me demande comment ce nouveau ministère pourra fonctionner quand il se heurtera à quelques-uns des autres programmes du ministre. A en juger d'après son budget, le ministre semble décidé à accentuer au Canada une tendance en matière de placements qui a abouti à la situation actuelle et qui sera inévitablement désastreuse si elle se maintient plus longtemps. Depuis les cinq dernières années au moins, l'écart se fait de plus en plus grand entre les investissements en équipement social et les mises de fonds dans le secteur privé des affaires. En 1961, 41.7 p. 100 du total de nos investissements a servi à l'équipement social et 58.3 p. 100 aux mises de fonds commerciales. En 1965, on constatait que 39.7 p. 100 avait été versé à l'équipement social, tandis que 60.3 p. 100 était allé aux mises de fonds commerciales. En 1966, les prévisions du ministère du Commerce relèvent que les investissements dans l'équipement social baisseront à 38.4 p. 100 l'an prochain, tandis que les investissements des entreprises commerciales auront atteint 62 p. 100.

Cela, me semble-t-il, est une tendance scandaleuse et dangereuse, alors que nous recevons de toutes parts des plaintes sur l'échec et les imperfections de notre système d'enseignement sur l'insuffisance de nos services de santé qui sont incapables de maintenir en bonne santé le peuple du Canada pour en faire des membres utiles de la société; alors que le monde des affaires et le gouvernement déplorent sans-cesse la pénurie de personnel spécialisé; alors que nos villes étalent aux yeux de tous d'infectes taudis; alors que nous n'avons pu nous débarrasser de la misère, source du crime et de la délinquance, qui empêche les êtres humains de jouer un rôle utile dans la société.

● (12.50 p.m.)

Conscients de cet état de choses, que constatons-nous? Nous constatons que le gouvernement est déterminé à permettre que demeure cet écart dans les investissements. Le gouvernement ne fait rien pour remédier au manque de capitaux d'équipement social dont nous subissons les conséquences de nos jours. Le gouvernement pour redresser ce déséquilibre ne prend aucune mesure qui pourrait à tout le moins nous acheminer dans